Centre fédéral pour requérants d'asile Boudry (Perreux)

Situation initiale			
Utilisation avant 2017	L'emplacement du site de Perreux héberge principalement le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) et se trouve dans une zone d'utilité publique	Canton	Neuchâtel
		Commune	Boudry
		Propriétaire foncier	Canton NE
		Superficie	Env. 4.8 ha
Coordination	réglée		
Type d'infrastructure	Centre fédéral pour requérants d'asile (CFA)		

Utilisation principale pour l'hébergement de requérants d'asile et pour le But déroulement des procédures d'asile Le centre d'hébergement actuel va être agrandi et adapté pour l'accueil de 480 Utilisation prévue lits et les places de travail nécessaires Conditions-Le centre se constituera de deux zones. Une grande zone au nord-ouest du cadres périmètre sera la zone d'hébergement des requérants d'asile. La seconde sera la zone bureaux. La Confédération prévoit en accord avec le canton suffisamment infrastructure de places de parking. Les nouvelles constructions seront réalisées en considération des volumes des bâtiments existant à proximité. En raison de l'exploitation limitée à un moyen terme du CFA, les mesures de construction et de transformation seront effectuées en accord avec le canton afin de les ajuster au temps d'exploitation.

Conditionscadres Exploitation L'exploitation se base sur la convention sur les conditions de gestion et

d'exploitation du centre du 05.08.2014.

Explications

a) Coordination avec le canton de Neuchâtel

L'implantation du CFA sur le site de Perreux implique une cohabitation avec le CNP qui fait partie du complexe immobilier du site. Celui-ci représente, en outre, l'entité qui établit la gestion, la facturation et le décompte de frais communs. Les modalités d'occupation du site devront donc être convenues entre les parties.

Suffisamment de places de parking devront être prévues pour les collaborateurs car les places de parking à disposition sur le site sont utilisées par le CNP. Celles-ci seront localisées à proximité du périmètre avec l'accord du canton.

b) Conditions contractuelles

La « zone hébergement » du CFA, constituée de deux bâtiments ainsi que d'une structure modulaire à établir sur les terrains environnants, est au bénéfice d'un contrat de bail. La Confédération loue auprès du canton ces bâtiments et leurs terrains environnants depuis le 01.01.2014 ; ce contrat de bail se terminera le 31.12.2028.

La « zone bureaux », comprenant trois bâtiments, sera aussi au bénéfice d'un contrat de bail qui commencera le 01.01.2017 et se terminera le 31.12.2028.

c) Infrastructure / constructions (relatives à une exploitation de moyen terme)
Le CFA met à disposition 480 lits et accueillera environ 180 places de travail, nécessaires à la conduite des procédures ; en outre, des places de travail seront assurées pour le personnel d'encadrement et de sécurité.

Il a été convenu avec le service des bâtiments neuchâtelois que chaque mesure de construction et de transformation sera discutée entre les parties afin de répondre au budget disponible pour une exploitation à moyen terme. Les mesures de construction et de transformation seront effectuées par la Confédération. Il sera vérifié auprès des services cantonaux qu'aucune chauve-souris ne gîte dans les bâtiments concernés, auquel cas la création des nouveaux gîtes lors de l'assainissement des bâtiments sera organisée conformément aux prescriptions de l'Office fédéral de l'environnement.

d) Exploitation

Les centres utilisés pour le déroulement des procédures d'asile et qui, par conséquent, ont un nombre plus élevé de places de travail, devraient, au minimum, avoir une qualité de desserte par les transports publics (TP) de niveau D. L'objet dispose d'une desserte suffisante. Par ailleurs, le canton de Neuchâtel a déposé auprès de la Confédération, dans le cadre de PRODES 2030, la création de la nouvelle halte de Perreux sur la ligne Neuchâtel-Gorgier avec une cadence à la ½ heure.